

3^e comité national de suivi de l'école inclusive

30 juin 2020

1. Propos introductifs M. le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel BLANQUER et Mme la secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées, Sophie CLUZEL

Rappelle que le dernier comité national s'est tenu en novembre 2019.

Précise que pour répondre au besoin de continuité pédagogique pendant la crise COVID, **la plateforme cap école inclusive est dorénavant accessible pour tous**. En ce qui concerne la reprise scolaire, elle a été faite le 11 mai avec priorité pour les enfants en situation de handicap tout en organisant un dialogue individualisé avec les familles. A noter toutefois des difficultés sur le retour des AESH.

Précise le besoin de préparer la rentrée scolaire 2020 – 2021. Rappelle le Cap du Président de la République (cf. CNH du 11.02.20) : « aucun élève sans solution à la rentrée ». Cet objectif doit être atteint avec des moyens (rappelle notamment la création au total de 8000 postes d'AESH et que 100 000 AESH sont devenus des fonctionnaires à part entière de l'EN) et la coopération entre EN/MS.

Salue la qualité de la continuité pédagogique qui s'est mise en place en collaboration étroite entre le personnel MS et celui de l'EN, grâce au travail avec le CNED, grâce aux enseignants spécialisés etc. Le regard sur la capacité des parents à évolué également ce qui doit être souligné. Remercie le soutien des OG pour répondre à l'accueil de répit des familles. Rappelle que les droits sont prorogés pour apaiser les familles dans la reprise. Rappel l'accueil prioritaire des enfants handicapés pour faciliter un retour effectif. Rappelle que la coopération dans les murs de l'école se développent depuis le début du quinquennat : phase de déploiement des dispositifs.

Précise que 150 millions sont fléchés dans la circulaire budgétaire PA/PH pour les associations gestionnaires afin de trouver des solutions dans les territoires.

Rappelle l'enjeu d'adaptation et d'aménagement pour une gradation de l'accompagnement : chantiers en cours sur le livret parcours inclusif et formation dont la formation croisée sont des points capitaux.

L'intégralité du dossier de presse est à lire [ici](#)

2. DGESCO

Rappels des chiffres clés de la rentrée 2019.

Informe de la création d'un numéro national unique pour accompagner les familles dans la scolarité de leur(s) enfant(s) handicapé(s) : 0805 805 110

Informe de **la mise en place d'une commission d'affectation spécifique** pour des raisons suivantes :

- Repérer les enfants et adolescents sans solution
- Proposer à la famille une solution de scolarisation partenariale au plus près des besoins éducatifs particuliers de leur enfant
- Simplification de l'accès aux droits

Rappelle la prorogation de 6 mois des droits notifiés par les MDPH arrivés à échéance entre le 12 mars et le 31 juillet 2020. La 2^e ordonnance a eu pour effet la reconduite automatique pour toute l'année scolaire des orientations scolaires arrivant à échéance au plus tard le 31 août à défaut de décision avant le 31 juillet 2020. **La priorité est donc donnée à l'évaluation et à la mise en œuvre des nouvelles demandes.**

Informe que **le livret parcours inclusif est dans sa première version permanente**. Il permet la mise en place rapide et effective des aménagements et adaptations dès l'identification d'un besoin éducatif particulier par l'enseignant.

Précise que la poursuite des travaux durant l'année scolaire 2020/2021 permettra de répondre pleinement aux engagements.

Point d'étape sur les ULIS : à la rentrée 2020 + 316 ULIS dont 256 sur le 2nd degré

La publication d'un cahier des charges PIAL renforcé en application des articles 30 et 31 de la loi du 28 juillet 2019 Pour une École de la confiance permettra aux équipes de poursuivre la dynamique engagée.

L'année scolaire 2020-2021 prévoit des avancées majeures :

- Faire en sorte que tout PIAL comportant un ou plusieurs établissements médico-sociaux en proximité devienne un PIAL renforcé ;

- Faire en sorte que - au sein des PIAL renforcés - la coopération entre l'école et le médico-social concerne les élèves présents en école ou établissement scolaire, qui ont besoin d'appui, sans pour autant disposer encore d'une notification MDPH.

3. DGCS

Point d'étape sur la coopération EN/MS :

- Poursuivre le déploiement des équipes mobiles, des SESSAD des PIAL renforcés des UN
- **Soutenir les dispositifs innovants d'appui à la scolarisation : pôles ressources, fonctionnement en dispositif, classe d'autorégulation etc.**
- Coordonner les différentes interventions au plus près des besoins quotidiens des élèves.
- Croiser les expertises respectives et partager les bonnes pratiques au sein des écoles des établissements scolaires
- Contribuer à la scolarisation inclusive et sans rupture des parcours des enfants

Nombre d'équipes : 66 sur l'ensemble du territoire dont 15 en NA, 13 en Occitanie, 1 en IDF.

Augmentation de 36% de SESSAD en 2018

+ 225 UEE à la rentrée 2020

4. Délégation à l'autisme

Dès la rentrée 2020, 70 nouvelles unités d'enseignement « autisme » ou dispositifs d'autorégulation, dont 20 supplémentaires attachés à l'accélération décidée en Conférence nationale du handicap, qui ouvriront pour les élèves présentant un trouble du spectre autistique (39 en maternelle, 31 en élémentaire dont 9 dispositif d'autorégulation). A noter la création de 51 postes de professeurs ressources à la rentrée pour atteindre 101 sur tout le territoire.

5. Perspectives de travail

- Améliorer la formation initiale à l'école inclusive : publication de l'arrêté cahier des charges d'ici fin 2020
- Développer des actions de formation continue en académie notamment pour les AESH en prenant appui sur la plateforme Cap Ecole inclusive enrichie notamment par des ressources pour le second degré

- Poursuite du dialogue social avec les AESH
- Projet de décret sur les aménagements d'examens

6. Questions/Remarques

- des difficultés de remplacements des enseignants dans les UEE avec pour conséquences des régressions d'élèves. Avoir la possibilité de faire intégrer les professionnels du MS lorsqu'il a absence de l'enseignant. Demande à ce que ce point soit inséré dans les conventions.

→ **Réponse Ministre de l'EN** : Etre meilleur sur le remplacement des enseignant. Point à regarder de manière attentive pour la rentrée.

- Point d'attention sur les moyens de coordination des SESSAD et des CMPP. Point de vigilance sur les PIAL car la coordination ne peut pas prendre le pas sur l'accompagnement individuel.

- salue le travail effectué. Le MS ne doit pas être considéré comme un prestataire de l'EN. Engager les CMPP dans les PIAL.

- Des disparités. Ne pas aller vers des équipes mobiles qui font du rappel au règlement. S'appuyer sur l'expertise du MS et s'appuyer sur une évaluation en équipe pluridisciplinaire.

- Point d'alerte sur le cahier des charges scolarité polyhandicap qui n'est toujours pas paru.

- Coopération EN/MS : ne pas oublier les familles. Tirer les enseignements de la période COVID. Pouvoir identifier les décrocheurs à la rentrée.

- Souligne la qualité de dialogue avec l'administration et le SE PH.